

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SELON LE REFERENTIEL IFRS

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 et établis conformément au référentiel IFRS, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU.

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2019</i>	<i>31 décembre 2018</i>
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	243 005	253 521
Immobilisations corporelles	A1	68 710 653	66 187 337
Immeubles de placement	A2	7 098 214	7 111 459
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	82 735 419	88 207 478
Actifs financiers au coût amorti	A4	3 156 704	3 718 167
Actifs d'impôt différé	P4	814 823	323 865
Actifs non courants		162 758 818	165 801 827
Stocks	A5	80 432 543	94 379 132
Créances clients	A6	100 112 338	74 628 652
Actif d'impôt courant	P4	-	308 833
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A7	1 127 013	1 437 057
Autres actifs courants	A8	5 659 325	6 957 065
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A9	468 699	1 004 541
Liquidités et équivalents de liquidités	A10	13 020 760	16 349 263
Actifs courants		200 820 678	195 064 543
Total des actifs		363 579 496	360 866 370

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2019</i>	<i>31 décembre 2018</i>
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social			30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées			112 961 280	112 926 666
Résultat consolidé			22 385 781	20 985 049
Total des capitaux propres- part du groupe	C1		165 347 061	163 911 715
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux			1 352	1 353
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat			400	250
Total des participations ne donnant pas le contrôle	C1		1 752	1 603
Total des capitaux propres			165 348 813	163 913 318
<u>Passifs</u>				
Emprunts	P1		11 321 512	15 914 406
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2		583 711	681 418
Provision pour risques et charges	P3		9 405 577	5 782 075
Passifs d'impôt différé	P4		32 672	156 116
Passifs non courants			21 343 472	22 534 015
Dettes fournisseurs	P5		126 206 497	132 348 491
Passif d'impôt courant	P4		4 310 339	-
Autres passifs courants	P6		7 687 080	8 582 271
Emprunts et dettes financières	P1		36 312 733	32 921 451
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2		48 055	67 217
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7		2 322 507	499 607
Passifs courants			176 887 211	174 419 037
Total passifs			198 230 683	196 953 052
Total des capitaux propres et passifs			363 579 496	360 866 370

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net consolidé
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2019</i>	<i>31 décembre 2018</i>
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	463 596 923	403 916 884
Coûts des ventes	R-2	(379 108 183)	(344 399 286)
Marge brute		84488 740	59 517 598
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(13 515 663)	(12 400 285)
Charges administratives	R-4	(31 668 280)	(20 802 532)
Autres gains	R-5	1 716 187	1 346 065
Autres pertes	R-6	(1 186 560)	(418 112)
Résultat opérationnel		39 834 424	27 242 734
Produits financiers	R-7	4 666 782	4 733 192
Charges financières	R-8	(9 956 015)	(3 113 049)
Résultat financier net		(5 289 233)	1 620 143
Résultat avant impôt		34 545 191	28 862 877
Charge d'impôt sur le résultat	P4	(12 159 010)	(7 877 578)
Résultat après impôt des activités poursuivies		22 386 181	20 985 299
Résultat net de l'exercice		22 386 181	20 985 299
Part du groupe dans le résultat de l'exercice		22 385 781	20 985 049
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat de l'exercice		400	250
<i>Résultat consolidé de base par action</i>		<i>0,746</i>	<i>0,700</i>
<i>Résultat consolidé dilué par action</i>		<i>0,746</i>	<i>0,700</i>

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2019</i>	<i>31 décembre 2018</i>
Résultat net de l'exercice		22 386 181	20 985 299
Autres éléments du résultat global			
Éléments de capitaux propres à la JV par les AERG	R-9	(3 490 527)	6 949 556
Éléments actuariels (OCI)	P2	198 137	45 987
Éléments sur les AERG	P4	(69 159)	51 392
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt		(3 361 549)	7 046 935
Autres éléments du résultat global de l'exercice consolidé, nets d'impôt		(3 361 549)	7 046 935
Éléments des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt		-	-
Résultat global de l'exercice		19 024 632	28 032 234
Résultat du groupe dans le résultat global de l'exercice		19 024 232	28 031 984
Résultat des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat global de l'exercice		400	249
Résultat global consolidé de base par action		0,634	0,934
Résultat global consolidé dilué par action		0,634	0,934

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>31 décembre 2019</u>	<u>31 décembre 2018</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	34 545 191	28 862 877
<u>Ajustements pour :</u>		
Amortissements & Provisions	7 674 965	5 496 058
Indemnité de départ à la retraite	81 268	119 010
Plus-value sur cession des actifs financiers par le biais du résultat net	-	(51 769)
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	2 358 742	(504 934)
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG	1 981 532	(603 642)
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(371 069)	(220 233)
Variation écart de conversion et incidence des taux de change	(170 118)	429 230
Charge d'impôt	(12 159 010)	(7 877 578)
Variation de l'impôt différé	(683 560)	(164 744)
Variation de l'impôt courant	4 619 172	2 818 097
Variation du BFR :		
Variation des stocks	15 223 542	(34 794 005)
Variation des créances clients	(25 913 686)	(33 215 008)
Variation des autres actifs courants	1 461 842	(3 182 970)
Variation des dettes fournisseurs	(2 856 457)	47 213 559
Variation des autres passifs courants	(895 439)	(421181)
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>	24 896 915	3 902766
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	(10 159 284)	(12 675 171)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	870 518	483 451
Décaissements liés à l'acquisition d'immeubles de placement	-	(6 839 301)
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	(929 218)
Encaissements provenant des actifs financiers	864 060	4 575 560
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	(8 424 706)	(15 384 680)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements suite à la distribution de dividendes	(17 400 000)	(19 500 000)
Encaissement sur emprunt et billets à ordre	21 217 773	9 974 899
Décaissement sur emprunt et billets à ordre et crédit de gestion	(48 615 088)	(9 281 140)
Encaissement crédit de gestion à court terme	24 996 603	23 161 666
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	(19 800 712)	4 355 425
Variations de la trésorerie	(3 328 503)	(7 126 489)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	16 349 263	23 475 752
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	13 020 760	16 349 263

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Désignations	No tes	Capital social	Réserves	Ecart de conver sion	Autres éléments du résultat global	Résulta t de l'exerci ce	Participat ions ne donnant pas le contrôle	Total
Situation au 31/12/2017		30 000 000	89 585 520	151 574	7 888 881	27 460 918	1 051	155 087 944
Affectation du résultat de l'exercice 2017		-	27 460 918	-	-	(27 460 918)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	046 934	-	-	046 934
Variation de l'écart de conversion		-	-	429 228	-	-	2	429 230
Variation du périmètre de consolidation		-	-	-	-	-	600	600
Distribution de dividende		-	(19 500 000)	-	-	-	(300)	(19 500 300)
Résultat de la période		-	-	-	-	20 985 049	249	20 985 298
Autres mouvements		-	(136 389)	-	-	-	-	(136 389)
Situation au 31/12/2018		30 000 000	97 410 049	580 802	14 935 815	20 985 049	1 602	163 913 317
Affectation du résultat de l'exercice 2018		-	20 985 049	-	-	(20 985 049)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	(3 361 549)	-	-	(3 361 549)
Variation de l'écart de conversion		-	-	(188 886)	-	-	-	(188 886)
Distribution de dividende		-	(17 400 000)	-	-	-	(250)	(17 400 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	22 385 781	400	22 386 181
Situation au 31/12/2019		30 000 000	100 995 098	391 916	11 574 266	22 385 781	1 752	165 348 813

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange (A travers sa filiale CAR GROS), le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La filiale **AF CAR** exerce la même activité en côte d'ivoire pour les véhicules de la marque **SEAT**. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

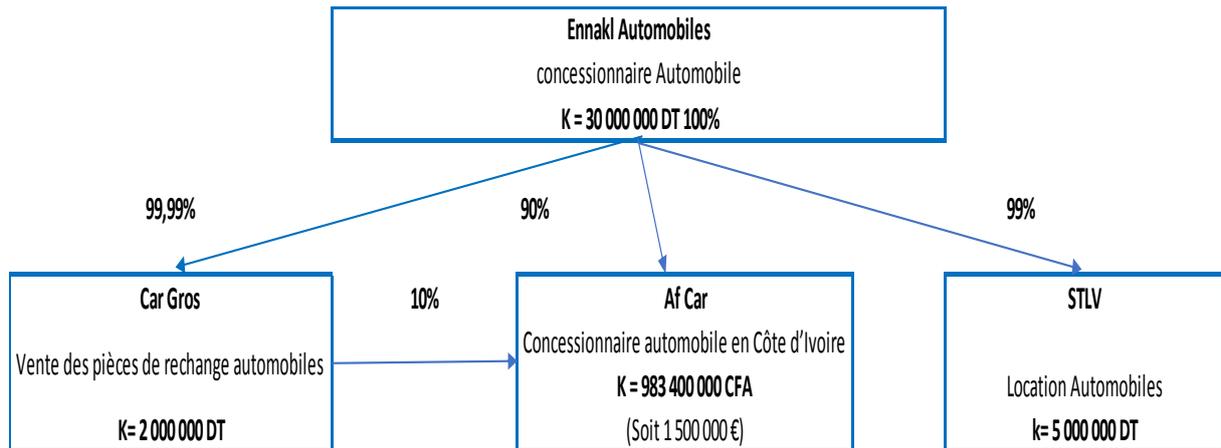
La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Activité du Groupe

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA et des pièces de rechange desdites marques ainsi que le service après-vente.

Organigramme du Groupe



1.2. Faits marquants de l'exercice

Les faits les plus marquants en 2019 sont :

- Pour la deuxième année consécutive, la société Ennakl Automobiles conforte sa position de leader des marques de véhicules importés avec une part de marché de 14%;
- L'installation des premières bornes de recharges électriques à Porsche Tunisie ;
- Le passage du taux d'IS à 35% + 2% Contribution pour la société mère Ennakl Automobiles.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationale ainsi que par les normes internationales d'information financière («IFRS») et les interprétations IFRIC («International Financial Reporting Interpretation Committee»)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.17**.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.1.1. Nouvelles normes et amendements

Il s'agit d'un résumé (a) des principales nouvelles normes et amendements qui entrent en vigueur pour la première fois pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018 (c'est-à-dire les exercices se terminant le 31 décembre 2019) et (b) des principales futures normes et amendements qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020 ou ultérieurement.

(a) Nouvelles normes et amendements adoptés par le Groupe :

Les normes suivantes s'appliquent pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

- IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016. Il en résultera que la quasi-totalité des contrats de location sera comptabilisée au bilan, la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement ayant été supprimée. Selon la nouvelle norme, un actif (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier au titre des loyers sont comptabilisés. Les seules exceptions sont les baux à court terme et les baux de faible valeur. Le traitement comptable chez les bailleurs ne changera pas de manière significative.

L'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée n'est permise que si l'IFRS 15 est adoptée en même temps.

Cette norme n'a aucun impact le traitement comptable des contrats de Leasing. Néanmoins, conformément à IFRS 16, le groupe a procédé à la présentation séparée des droits d'utilisation de matériel de transport au niveau du tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles (Voir Note A.1).

- Interprétation 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 explique comment reconnaître et évaluer les actifs et les passifs d'impôts différés et courants lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, Il discute :

- Comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain devrait être considéré séparément, au cas par cas, ou plutôt être regroupés, en fonction de l'approche qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude.
- Que l'entité devrait présumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations connexes, c'est-à-dire le risque de détection pourrait être ignoré
- Que l'entité doive refléter l'effet de l'incertitude dans la comptabilisation de l'impôt sur le résultat lorsqu'il est improbable le traitement fiscal donné soit accepté par les autorités concernées.
- Que l'impact de l'incertitude devrait être mesuré en utilisant soit la méthode du montant le plus probable, soit la méthode de la valeur attendue, en fonction de la méthode qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude, et
- Que les jugements et les estimations effectués doivent être réévalués chaque fois les circonstances ont changé ou il y'a de nouvelles informations qui peuvent affecter les jugements.

Cependant qu'il n'y a pas de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir, les entités sont rappelées qu'elles soient toujours tenues de fournir des informations sur les jugements et estimations établis lors de l'établissement des états financiers.

Les directives figurant dans IFRIC 23 ont été déjà tenues en compte par le Groupe dans l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés et dans l'estimation de la situation fiscale incertaine. D'où, cette interprétation n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Les caractéristiques du remboursement anticipé prévoyant une compensation négative – Amendements à IFRS 9 (applicable à compter du 1 janvier 2019)

Les modifications à portée restreinte apportées au IFRS 9 Instruments financiers en décembre 2017 permettent aux entités d'évaluer certains actifs financiers remboursés par anticipation prévoyant une compensation négative au coût amorti. Ces actifs, qui comprennent certains prêts et titres de créance, devraient autrement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Afin de pouvoir bénéficier de la mesure du coût amorti, la compensation négative doit être une "indemnité raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat" et l'actif doit être détenu dans un modèle de business appelé "détenu pour recouvrer".

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise - Amendements à IAS 28 (applicable à compter du 1er janvier 2019)

Les modifications clarifient la comptabilisation des intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, qui font en substance partie de l'investissement net dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la comptabilisation à la valeur de consolidation n'est pas appliquée. Les entités doivent comptabiliser ces intérêts en vertu de la norme IFRS 9 Instruments financiers avant d'appliquer les exigences en matière de répartition des pertes et de dépréciation de la norme IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des normes IFRS (applicable à compter du 1^{er} janvier 2019)

Les améliorations suivantes ont été finalisées en décembre 2017:

- IFRS 3 a précisé que l'obtention du contrôle d'une entreprise commune est un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.
- IFRS 11 a précisé que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise commune, elle n'a pas à réévaluer ses intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise.
- IAS 12 a précisé que les conséquences fiscales des dividendes sur les instruments financiers classés dans les capitaux propres doivent être comptabilisées en fonction du lieu où les transactions ou événements passés qui ont généré un bénéfice distribuable ont été comptabilisés.
- IAS 23 précisait que, si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, il devient partie intégrante des emprunts généraux.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Amendement de la norme IAS 19 (applicable à compter du 1^{er} janvier 2019)

Les modifications apportées à IAS 19 clarifient la comptabilisation des modifications, des réductions et des règlements relatifs aux régimes à prestations définies. Ils confirment que les entités doivent:

- Calculer le coût du service actuel et les intérêts nets pour le reste de la période de reporting après une modification, une réduction ou un règlement du plan en utilisant les hypothèses mises à jour à partir de la date du changement ;
- Toute réduction d'un excédent doit être immédiatement comptabilisée en résultat, soit dans le coût des services passés, soit en tant que gain ou perte de règlement. En d'autres termes, une réduction d'un excédent doit être comptabilisée en résultat même si cet excédent n'avait pas été comptabilisé auparavant en raison de l'impact du plafond de l'actif ;
- Comptabiliser séparément toute variation du plafond de l'actif dans les autres éléments du résultat global.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

(b) Normes et interprétations appliquées par le Groupe au cours des périodes précédentes

- IFRS 9 Instruments financiers et modifications connexes à diverses autres normes

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de l'IFRS 9 Instruments financiers qui reflète toutes les phases du projet d'instruments financiers et remplace l'IAS 39 Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation et toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme introduit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application rétrospective est requise, mais l'information comparative n'est pas obligatoire.

L'application anticipée des versions antérieures de l'IFRS 9 (2009, 2010 et 2013) est autorisée si la date de la première application est antérieure au 1er février 2015. Après le 1er février 2015, les nouvelles règles devront être adoptées dans leur intégralité.

L'adoption de l'IFRS 9 a eu une incidence sur le classement des actifs financiers du Groupe. Toutefois, il n'y a pas eu d'incidence significative sur les règles de mesure des instruments financiers.

L'impact de la norme IFRS sur les règles de classification des instruments financiers se résume comme suit :

- Les actifs financiers constitués par les créances clients, les débiteurs divers et les liquidités et équivalents de liquidité qui étaient classés parmi les catégories de prêts et avances sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation.
 - Les prêts au personnel et les prêts obligataires qui étaient classés parmi la catégorie actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation
 - Les placements qui étaient classés parmi la catégorie d'actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers à la Juste Valeur en contrepartie des Autres Eléments du Résultat Global«AERG» sans impact sur les règles d'évaluation
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients et amendements connexes à diverses autres normes.

L'IFRS 15, publiée en mai 2014, établit un nouveau modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits tirés des contrats avec les clients. Selon IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit

en échange du transfert de biens ou de services à un client. Les principes de l'IFRS 15 fournissent une approche plus structurée de l'évaluation et de la comptabilisation des produits. La nouvelle norme sur les produits s'applique à toutes les entités et remplacera toutes les exigences actuelles en matière de constatation des produits en vertu des IFRS. Une application rétrospective ou prospective complète est requise pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018, l'adoption anticipée étant autorisée.

La norme IFRS 15 a eu un impact limité sur le Groupe. Les travaux en cours relatifs aux ordres de réparation de la société mère Ennakl Automobiles qui étaient présentés parmi les stocks ont été reclassés en revenus en application de la nouvelle norme IFRS 15. Le revenu en découlant est mesuré selon le degré d'avancement à la clôture de l'exercice.

- Classification et mesure des transactions dont le paiement est basé sur des actions – des modifications au niveau de l'IFRS 2 :

Les modifications apportées à l'IFRS 2 en juin 2016 clarifient la base d'évaluation des paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie et la comptabilisation des modifications qui font passer une attribution d'un règlement en trésorerie à un règlement en instruments de capitaux propres.

Elles introduisent également une exception aux principes de classement en IFRS 2.

En effet, lorsqu'un employeur est obligé de retenir un montant correspondant à l'obligation fiscale d'un employé à un paiement fondé sur des actions et de le payer à l'administration fiscale, la totalité de l'attribution sera traitée comme si elle avait été réglée en instruments de capitaux propres à condition qu'elle ait été réglée en actions sans la fonctionnalité de règlement net.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Les changements annuels 2014-2016 :

Les changements suivants sont applicables aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 1 : Suppression des exemptions à court terme couvrant les dispositions transitoires d'IFRS 7, IAS 19 et IFRS 10 qui ne sont plus pertinentes.
- IAS 28 : précise que le choix effectué par les sociétés de capital - risque, les fonds de placement, les unités de fiducie et les entités similaires pour évaluer les participations dans des entreprises ou des coentreprises à la juste valeur à partir du résultat net, doit être effectué séparément pour chaque entreprise associée ou coentreprise lors de la comptabilisation initiale.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Cessions d'immeubles de placement – modifications au niveau de l'IAS 40 :

Les modifications précisent que les transferts en provenance d'un immeuble de placement ne peuvent être effectués que si un changement d'utilisation est justifié.

Un changement d'utilisation survient lorsque le bien répond ou cesse de satisfaire à la définition d'un immeuble de placement. Un simple changement d'intention n'est pas suffisant pour justifier une cession.

La liste des changements d'utilisation dans la norme a été reformulée en une liste non exhaustive d'exemples pour aider à illustrer le principe.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Interprétation 22 Opérations en devises et les contreparties anticipées :

L'interprétation précise comment déterminer la date de transaction du taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale d'un actif, d'une dépense ou d'un produit lié lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour des contrats libellés en monnaie étrangère.

Pour qu'un paiement existe qu'une seule fois, la date de transaction doit être la date à laquelle l'entité comptabilise initialement l'actif ou le passif non monétaire découlant de la contrepartie anticipée.

S'il existe plusieurs paiements ou reçus pour un même article, la date de transaction doit être déterminée comme ci-dessus pour chaque paiement ou reçu.

Les entités peuvent choisir d'appliquer l'interprétation:

- Rétrospectivement pour chaque période présentée.
- De manière prospective pour les éléments initialement comptabilisés à compter du début de la période de reporting, au cours de laquelle l'interprétation est appliquée pour la première fois.
- De manière prospective, à partir du début de la période antérieure, présentées à titre d'information comparative.

Cette nouvelle interprétation n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

(c) Nouvelles normes et interprétations qui entrent en vigueur pour la première fois pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées, qui ne sont pas obligatoires pour les périodes de reporting du 31 décembre 2019, et n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'évaluation de l'impact potentiel de ces nouvelles normes et interprétations par le Groupe est présentée ci-après :

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Elle a pour objectif que les entités fournissent des informations pertinentes qui donnent une image fidèle de ces contrats. Ces informations permettent aux utilisateurs d'états financiers d'apprécier l'incidence des contrats

d'assurance sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

La norme IFRS 17 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise.

Cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment— ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour:

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global («JVAERG»).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net («JVRN»)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû («SPPI»).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquentement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit

notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) *les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.*

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) *les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivé de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; Ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «DefinedBenefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « InterestCost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecart actuariels »

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

- a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 37% y compris la contribution sociale de solidarité de 2% à partir de l'exercice 2019 et les filiales sont assujetties à l'impôt sur les sociétés au taux de 26% y compris la contribution sociale de solidarité de 1% (exception faite de la filiale « AF CAR » assujettie au taux de 25%). L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent est comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

Les actifs et passifs d'impôt ; obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; **et**
- Intention de règlement net ou de règlement

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *La comptabilisation initiale du goodwill ; Ou*
- b. *La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. *N'est pas un regroupement d'entreprises ; et*
- b. *Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réévalue les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. *Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; Ou*
- b. *Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).*

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. *Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et*
- b. *Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :*
 - i. *Sur la même entité imposable, Ou*
 - ii. *Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.*

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation

- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états

financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	65 456 103	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	8 868 100	8 411 115
Autres	-	-	101
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	468 699
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 322 507

31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	73 010 856	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	7 434 041	7 762 480
Autres	-	-	101
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 004 541
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	499 607

Les données du niveau 3 sont relative à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir les cours boursiers ou les prix observés dans des transactions récentes portés sur ces titres ou des titres similaires.
- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.16).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes.

La direction suit notamment les ventes des voitures par marque et par région.

Les revenus par pays se présentent ainsi :

En DT	2019	2018
Tunisie	461 139 311	403 200 707
Côte d'ivoire	2 457 612	716 177

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Créances clients	100 112 338	74 628 652
Autres actifs courants*	5 027 364	4 879 573
Liquidités et équivalents de liquidités	13 020 760	16 349 263
Prêts au personnel	2 036 358	2 720 349
Prêt obligataire	660 000	1 320 000
Dépôts et cautionnements	908 354	986 276
Avances au personnel	735 973	178 120
Total des actifs financiers au coût amorti	122 501 147	101 062 233
Actifs financiers à la JV par les AERG	82 735 419	88 207 478
Actifs financiers à la JV par le résultat net	468 699	1 004 541
Total des actifs financiers	83 204 118	89 212 019

* Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Emprunts	47 633 995	48 835 857
Créditeurs et autres créditeurs divers**	133 857 113	140 857 480
Total des passifs financiers au coût amorti	181 491 108	189 693 337

** Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient principalement de l'emprunt à long terme.

Cet emprunt a été négocié avec un taux variable de TMM+1,85%. Cet emprunt expose l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2019, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 139 364 DT. (2018 : 87 355 DT).

Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
A2	-	275
B	476 332	828 539
B-	41 091	1 217
B2	9 223 912	9 553 297
Ba2	638 570	1 292 472
BB+	1 911 478	2 220 388
Non notées	(1 789 075)	(196 837)
Total	10 502 308	13 699 351

* Selon les dernières données de notation disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

31 Décembre 2019	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts *	1 438 864	4 316 591	11 510 908
Billets à ordre	5 851 226	-	-
Crédits de gestion	24 996 603	-	-
Crédit leasing	-	691 101	686 440
Total	32 286 693	5 007 692	12 197 348

* Echéances y compris les intérêts.

31 Décembre 2018	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts *	1 438 864	4 316 591	17 266 362
Billets à ordre	5 000 000	-	-
Crédits de gestion	23161666	-	-
Crédit leasing	-	311349	505782
Total	29 600 530	4 627 940	17 772 144

* Echéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Emprunts	47 633 995	48 835 857
Créditeurs et autres créditeurs divers	133 857 113	140 857 480
Liquidités et équivalents de liquidités	(13 020 760)	(16 349 263)
Dettes nettes	168 470 348	173 344 074
Total capitaux propres	165 348 813	163 913 318
Total capital	333 819 161	337 257 391
Gearing ratio	50%	51%

4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A - ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(En dinar tunisien)	Franchise	Droits au bail	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Droits d'utilisation de matériel de transport *	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	En cours	Total
VALEURS BRUTES															
01/01/2018	-	157 233	-	2 617 631	9 648 736	24 223 275	1 845 927	3 682 981	-	1 939 684	6 246 422	-	14 372 444	14 450 456	79 184 789
Acquisitions	44 853	-	-	147 435	-	52 305	137 193	2 165 886	980 430	252 386	832 594	21 815	808 729	8 791 425	14 235 050
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	(719 884)	-	-	-	-	(95 987)	-	(815 871)
Reclassifications	-	-	-	-	-	58 604	-	-	-	-	-	-	12 354	(70 958)	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	-	1 919	-	-	281	-	-	28 770	-	30 970
Autres mouvements	-	(157 233)	-	(42 702)	-	-	51 147	-	-	(17 025)	(20 937)	-	(404 885)	(44 407)	(636 042)
31/12/2018	44 853	-	-	2 722 364	9 648 736	24 334 184	2 036 186	5 128 983	980 430	2 175 326	7 058 079	21 815	14 721 425	23 126 516	91 998 897
01/01/2019	44 853	-	-	2 722 364	9 648 736	24 334 184	2 036 186	5 128 983	980 430	2 175 326	7 058 079	21 815	14 721 425	23 126 516	91 998 897
Acquisitions	18 171	-	-	45 000	-	9 847	304 534	2 353 842	1 202 876	39 146	153 550	44 071	661 798	3 240 013	8 072 848
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	(1 030 264)	(76 415)	-	-	-	(21 511)	-	(1 128 190)
Reclassifications	-	-	20 000	53 877	-	9 301 733	-	81 960	-	(1 133)	-	-	3 782 193	-13 238 630	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	(223 847)	-	-	(4 356)	-	-	-	-	(228 203)
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	-	(103)	9 067	-	(169)	-	-	(33 604)	-	(24 809)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 417	-	257	-	1 674
31/12/2019	63 024	-	20 000	2 821 241	9 648 736	33 645 764	2 116 770	6 543 588	2 106 891	2 208 814	7 213 046	65 886	19 110 558	13 127 899	98 692 217

(En dinar tunisien)	Franchise	Droits au bail	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Droits d'utilisation de matériel de transport *	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	En cours	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES															
01/01/2018	-	(42 802)	-	(2 404 113)	-	(6 903 065)	(1 317 967)	(1 517 717)	0	(848 215)	(3 153 881)	-	(6 041 676)	-	(22 229 436)
Dotation de l'exercice	(7 946)	-	-	(140 957)	-	(972 256)	(212 503)	(617 897)	(91 982)	(177 525)	(479 366)	(2 597)	(1 212 184)	-	(3 915 213)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession	-	-	-	-	-	-	-	490 733	-	-	67 992	-	-	-	558 725
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	-	(45)	-	-	(91)	-	-	(3 398)	-	(3 534)
Autres mouvements	-	42 802	-	39 320	-	2 008	(92 755)	-	-	(46 832)	26 240	-	60 637	-	31 420
31/12/2018	(7 946)	-	-	(2 505 750)	-	(7 873 313)	(1 623 270)	(1 644 881)	(91 982)	(1 072 663)	(3 539 015)	(2 597)	(7 196 621)	-	(25 558 038)
01/01/2019	(7 946)	-	-	(2 505 750)	-	(7 873 313)	(1 623 270)	(1 644 881)	(91 982)	(1 072 663)	(3 539 015)	(2 597)	(7 196 621)	-	(25 558 038)
Dotation de l'exercice	(20 909)	-	(3 908)	(122 747)	-	(1 058 907)	(208 739)	(1 068 513)	(364 976)	(252 565)	(508 412)	(26 961)	(1 362 751)	-	(4 999 388)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(42 440)	-	-	-	-	(42 440)
Cession	-	-	-	-	-	-	-	639 359	9 531	894	-	-	6 124	-	655 908
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	223 397	-	-	4 356	-	-	-	-	227 753
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	-	530	3 639	-	(257)	-	-	2 128	-	6 040
Autres mouvements	-	-	-	-	-	421	-	(7 800)	-	6 868	(28 192)	-	309	-	(28 394)
31/12/2019	(28 855)	-	(3 908)	(2 628 497)	-	(8 931 799)	(1 608 082)	(2 078 196)	(447 427)	(1 355 807)	(4 075 619)	(29 558)	(8 550 811)	-	(29 738 559)
VALEURS NETTES COMPTABLES															
31/12/2018	36 907	-	-	216 614	9 648 736	16 460 871	412 915	3 484 103	888 447	1 102 664	3 519 064	19 218	7 524 803	23 126 516	66 440 857
31/12/2019	34 169	-	16 092	192 744	9 648 736	24 713 965	508 688	4 465 393	1 659 463	853 007	3 137 427	36 328	10 559 747	13 127 899	68 953 658

*Ils'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

A2. Immeubles de placement

Les Immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2019 à 7 098 214 DT contre 7 111 459 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissements de l'immeuble bâti	(94 272)	(81 027)
Immeubles de placement nets	7 098 214	7 111 459

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Revenus des terrains	-	-
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	96 120
Total	72 000	96 120

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2019 à 82 735 419 DT contre 88 207 478 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Amen Bank	35 028 000	33 360 000
Attijari Bank	25 894 337	32 476 838
Fonds gérés SICAR	17 279 214	15 196 521
ATL	4 533 767	7 174 018
Autres	101	101
Total	82 735 419	88 207 478

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2019 à 3 156 704 DT contre 3 718 167 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Prêts au personnel (LT)	2 255 796	2 071 891
Emprunt obligataire Amen Bank (LT)	-	660 000

Dépôt et cautionnements	908 354	986 276
Total	3 164 150	3 718 167
Provisions sur dépôts et cautionnements	(7 446)	-
Total	3 156 704	3 718 167

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 31/12/2019	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	384 633	2 255 796	2 640 429
Emprunt obligataire Amen Bank	660 000	-	660 000
Avances au personnel	131 901	-	131 901
Dépôt et cautionnements	-	908 354	908 354
Sous total	1 176 534	3 164 150	4 340 684
Provisions	(49 521)	(7 446)	(56 967)
Total	1 127 013	3 156 704	4 283 717

Au 31/12/2018	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	648 458	2 071 891	2 720 349
Emprunt obligataire Amen Bank	660 000	660 000	1 320 000
Avances au personnel	178 120	-	178 120
Dépôt et cautionnements	-	986 276	986 276
Sous total	1 486 578	3 718 167	5 026 625
Provisions	(49 521)	-	(49 521)
Total	1 437 057	3 718 167	5 155 224

(Voir également note la Note A.7 pour la partie courante).

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2019 à 80 432 543 DT contre 94 379 132 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Volkswagen	10 219 643	5 317 335
Volkswagen Utilitaires	2 002 698	2 474 148
Audi	12 346 687	10 269 902
Porsche	7 107 130	5 576 532
SEAT	13 083 002	14 487 342
SKODA	2 604 542	3 154 710
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	13 740 863	31 115 501
Stock de pièces de rechange	18 935 507	23 102 473
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	2 039 051	1 512 699
Stock VO	526 500	604 500
MAN	214 281	447 281
Stock de carburants et lubrifiants	26 298	7 320
Sous-total	82 846 202	98 069 743
Provision pour dépréciation stocks	(2 413 659)	(3 690 611)
Total	80 432 543	94 379 132

A.6. Créances clients

Les Créances clients s'élèvent au 31 décembre 2019 à 100 112 338 DT contre 74 628 652 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Clients	22 956 868	20 530 276
Effets escomptés non échus	24 996 603	23 161 666
Effets à recevoir	52 888 625	31 109 434
Clients travaux en cours	467 921	580 292
Clients douteux	865 259	862 191
Effets et chèques impayés	184 406	202 137
Sous-total	102 359 682	76 445 996
Provisions sur les clients	(2 247 344)	(1 817 344)
Total	100 112 338	74 628 652

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillaient comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Début de période	1 817 344	1 289 851

Provision constituée au cours de la période	527 099	594 187
Reprise sur provision	(97 099)	(66 694)
Fin de période	2 247 344	1 817 344

A7. Actifs financiers au coût amorti (CT)

Les Actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1 127 013 DT contre 1 437 057 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt obligataire Amen Bank (CT)	660 000	660 000
Avances au personnel	131 901	178 120
Prêts au personnel (CT)	384 633	648 457
Sous-total	1 176 534	1 486 577
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	1 127 013	1 437 057

A8. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2019 à 5 659 325 DT contre 6 957 065 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs, avances et acomptes	75 420	897 190
Reports d'impôts et taxes	330 406	248 143
Produits à recevoir	4 091 837	5 084 198
Débiteurs divers	905 292	11 505
Charges constatées d'avance	556 541	1 180 302
Sous-total	5 959 496	7 421 338
Provisions sur les autres actifs courants	(300 171)	(464 273)
Total	5 659 325	6 957 065

A.9. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2019 à 468 699 DT contre 1 004 541 DT au 31 décembre 2018 et représentent les instruments de couverture actifs.

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les Liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2019 à 13 020 760 DT contre 16 349 263 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Banques créditrices	10 502 308	13 699 351
Effets à l'encaissement	2 499 218	2 635 683
Caisses	13 692	14 229
Régie d'avance et accréditifs	5 542	-
Total	13 020 760	16 349 263

C -Capitaux propres :

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2017	7 888 881
Gain actuariel: Changement des hypothèses	19 162
Gain actuariel: Ecart d'expérience	26 825
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	6 949 555
Impôts différés sur les AERG *	51 392
Solde au 31 décembre 2018	14 935 815
Gain actuariel	198 137
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(3 490 527)
Impôts différés sur les AERG *	(69 159)
Solde au 31 décembre 2019	11 574 267

* y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B -PASSIFS :

P.1 Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2019 à 47 634 345 DT contre 48 835 857 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

31/12/2019	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	4 773 553	10 635 072	15 408 625
Billets à ordre	5 851 226	-	5 851 226
Crédits leasing	691 101	686 440	1 377 541
Effets escomptés et non échus	24 996 603	-	24 996 603
Autres	250	-	250
Total	36 312 733	11 321 512	47 634 345

31/12/2018	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	4 448 435	15 408 625	19 857 060
Billets à ordre	5 000 000	-	5 000 000
Crédits leasing	311 350	505 781	817 131
Effets escomptés et non échus	23 161 666	-	23 161 666
Total	32 921 451	15 914 406	48 835 857

Le tableau de variation des emprunts se présente comme suit :

	31/12/2018	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	Mises à jour d'échéanciers	31/12/2019
Emprunt Attijari Bank						
Non-courant	15 408 625	-	(4 773 553)	-		10 635 072
Courant	4 448 435	(4 448 435)	4 773 553	-		4 773 553
Billets à ordre						
Courant	5 000 000	(20 366 547)	-	21 217 773		5 851 226
Effets escomptés et non échus						
Courant	23 161 666	(23 161 666)	-	24 996 603		24 996 603
Crédits leasing						
Non-courant	505 781	-	(691 131)	920 685	(48 895)	686 440
Courant	311 350	(584 316)	691 131	278 416	(5 480)	691 101
Total courant	32 921 451	(48 560 964)	5 464 684	46 492 792	(5 480)	36 312 483
Total Non-courant	15 914 406	-	(5 464 684)	920 685	(48 895)	11 321 512

Les emprunts par banque se détaillent comme suit:

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	31/12/2019	31/12/2018
Attijari Bank	5 ans	24 000 000	TMM +1,85%	15 408 625	19 857 060
Billets à ordre Amen Bank	90 jours	5 851 226	TMM +1,5%	5 851 226	5 000 000
Crédits Leasing	36 mois	2 126 626	9,03% - 11,58%	1 377 541	817 131
Total				22 637 392	25 674 191

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque centrale de Tunisie.

P.2.Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2019 à 631 766 DT contre 748 635 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Début de l'exercice	748 635	675 612
Coût des services rendus	20 729	62 467
Charge financière	60 539	56 543
Gain/perte actuarielle (OCI)	(198 137)	(45 987)
Fin de l'exercice	631 766	748 635

P.3. Provisions pour risques et charges

Les Provisions s'élèvent au 31 décembre 2019 à 9 405 577 DT contre 5 782 075 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour risques et charges	9 405 577	5 782 075
Total	9 405 577	5 782 075

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés et les passifs des impôts différés du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2019 à 814 822 DT et 32 672 DT respectivement.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	AF CAR	Actifs d'impôt différé	STLV	Passifs d'impôt différé	Total
Provision pour départ à la retraite	213 916	13 940	-	227 856	-	-	227 856
Provision pour litiges	597 224	-	-	597 224	-	-	597 224
Moins-value sur titres	784 117	-	-	784 117	-	-	784 117
Pertes de change latentes	468 551	103 951	-	572 502	-	-	572 502
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	44 814	130 299	-	175 113	-	-	175 113
Instruments de couverture	685 909	-	-	685 909	-	-	685 909
Marge sur stocks finaux ICO	139 811	(13 940)	15 057	140 928	-	-	140 928
Total des actifs d'impôts différés	2 934 342	234 250	15 057	3 183 649	-	-	3 183 649
Gains de change latents	1 431 282	-	-	1 431 282	-	-	1 431 282
Produits à recevoir	26 518	-	-	26 518	-	-	26 518
Amortissements différés	884 279	26 747	-	911 026	32 672	32 672	943 698
Total des passifs d'impôts différés	2 342 079	26 747	-	2 368 826	32 672	32 672	2 401 498
Solde net	592 263	207 503	15 057	814 823	(32 672)	(32 672)	782 151

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2019	Solde au 31 décembre 2018	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	En résultats reportés	Solde au 31 décembre 2019
Provision pour départ à la retraite	262 787	34 228	(69 159)	-	227 856
Provision pour litiges	466 466	130 758	-	-	597 224
Moins-value sur titres	49 573	734 544	-	-	784 117
Pertes de change latentes	645 921	(73 419)	-	-	572 502
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	173 902	1 211	-	-	175 113
Marge sur stocks finaux ICO	110 902	30 026	-	-	140 928
Gains de change latents	(414 105)	(1 017 177)	-	-	(1 431 282)
Produits à recevoir	(32 646)	6 128	-	-	(26 518)
Instruments de couverture	(181 776)	867 685	-	-	685 909
Actualisation des titres	(52 069)	52 069	-	-	-
Moins-value de cession d'immobilisation ICO	(5 755)	5 755	-	-	-
Amortissements différés	(855 452)	(88 246)	-	-	(943 698)
Total	167 748	683 562	(69 159)	-	782 151

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinar Tunisien	2019
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	34 545 192
Taux d'impôt	37%
Impôt sur les sociétés (théorique)	12 781 721
Effet des:	-
- Provisions non déductibles	1 138 865
- Produits non imposables (Dividendes)	(1 492 772)
- Actif d'impôt non comptabilisé au titre des pertes reportables	802 939
- Minimum d'impôt	10 298
- Autres charges non déductibles et produits non imposables	301 325
- Filiales imposées à des taux différents	(1 407 198)
- Effet des variations du taux d'impôt	23 832
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	12 159 010

La variation de l'actif d'impôt courant au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Actif d'impôt courant au 31 décembre 2018	308 833
Charge d'impôt exigible de 2019	12 842 571
Paiement d'impôts en 2019	(8 223 399)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2019	4 310 339

P.5. Dettes fournisseurs

Les Dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2019 à 126 206 497 DT contre 132 348 491 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
---------------------	-------------------	-------------------

Fournisseurs étrangers	96 531 232	89 962 830
Fournisseurs locaux	12 056 175	5 495 972
Fournisseurs, factures non parvenues	15 825 572	32 730 493
Fournisseurs d'immobilisations	344 133	1 658 953
Fournisseurs, retenues de garantie	516 098	2 486 815
Fournisseurs, effets à payer	933 287	13 428
Total	126 206 497	132 348 491

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les Autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2019 à 7 687 080 DT contre 8 582 271 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Charges à payer	3 581 890	3 127 320
CNSS	1 642 060	1 611 620
Provisions pour congés payés	596 631	643 801
Etats impôts et taxes	1 410 173	2 589 286
Créditeurs divers	46 117	54 898
Assurance groupe	344 739	389 237
Produits constatés d'avances	36 464	73 282
Débours sur douanes	25 006	88 827
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
Total	7 687 080	8 582 271

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2019 à 2 322 507 contre 499 607 au 31 décembre 2018 et représentent des instruments de couverture passifs.

C - L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les Produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2019 à 463 596 923 DT contre 403 916 884 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	2019	2018
Ventes de véhicules neufs	387 545 502	336 465 587
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	68 499 886	62 465 786
Ventes de travaux atelier	4 834 032	3 490 071
Ventes de véhicules utilisés	2 038 286	669 820
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	489 030	380 060
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	112 270	156 223
Ventes de carburants	11 829	119 393
Locations de véhicules	66 088	169 944
Total	463 596 923	403 916 884

R.2. Coûts des ventes

Les Coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 379 108 183 DT contre 344 399 286 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	2019	2018
Achats de véhicules neufs	247 271 273	214 165 898
Droits de Douanes	68 699 535	68 680 129
Achats de pièces de rechanges	43 468 327	39 449 531
Fret maritime	7 631 346	7 200 450
Charges de personnel	8 675 289	10 293 754
Frais de magasinage	421 992	842 324
Frais de gardiennage	319 735	641 789
Achats des accessoires	485 751	524 363
Dotations aux provisions sur stocks VN	576 580	523 757
Reprise de provisions sur stocks VN	(1 551 374)	-
Assurance maritime	567 034	410 183
Travaux extérieurs	262 181	561 439
Frais de transit	242 697	287 128
Achats de véhicules utilisés	1 881 110	545 188
Achats pour les ateliers	156 707	273 353
Total	379 108 183	344 399 286

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les Frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2019 à 13 515 663 DT contre 12400 285DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	2019	2018
---------------------	-------------	-------------

Autres frais sur ventes	1 924 049	1 937 074
Frais de déplacements	1 008 601	1 164 906
Charge de personnel	7 474 479	6 863 773
Publicité et insertions	1 705 415	1 178 410
Consommables	432 554	308 537
Location diverses	527 277	595 641
Cadeaux, réceptions et restaurations	190 621	190 714
Honoraires	130 215	118 131
Impôts et taxes	9 195	16 833
Redevances et royalties	113 257	26 266
Total	13 515 663	12 400 285

R.4. Charges administratives

Les Charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2019 à 31 668 280DT contre 20 802 532 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	2019	2018
Charge de personnel	11 827 466	7 051 879
Dotation aux amortissements	4 999 388	3 926 192
Impôts et taxes	2 036 808	1 731 810
Honoraires	1 571 540	1 357 266
Energie	757 833	602 013
Frais bancaire	1 750 972	1 189 703
Entretien et réparation	1 385 590	1 018 186
Assurance	693 599	493 280
Gardiennage	651 805	644 439
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 008 729	550 710
Dotations aux provisions sur créances	203 376	589 259
Reprises de provisions sur créances	219 591	(66 694)
Reprises de provisions pour risques et charges	(1 858 470)	-
Abonnement	941 807	521 100
Fournitures de bureaux	241 014	384 935
Frais de formation	203 592	175 928
Vêtements de travail	154 666	116 670
Dons et subventions	32 196	27 024
Frais de télécommunications	374 410	283 598
Autres frais administratifs	472 368	205 234
Total	31 668 280	20 802 532

R.5. Autres produits

Les Autres produits s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1 716 187 DT contre 1 346 065 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	2019	2018
Produits non récurrents	296 768	511 042
Profits sur cessions d'immobilisations	443 861	274 448
Location	130 640	151 968

Ristournes TFP	192 014	177 720
Remboursements d'assurance	409 976	154 382
Autres services	242 928	76 505
Total	1 716 187	1 346 065

R.6. Autres charges

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1 186 560DT contre 418 112 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	2019	2018
Dotations aux provisions sur immobilisations	42 440	-
Pertes sur cessions d'immobilisations	72 793	54 216
Pénalités de retard	155 986	57 372
Autres pertes	384 651	17 023
Pertes sur créances irrécouvrables	530 690	289 501
Total	1 186 560	418 112

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2019 à 4 666 782 DT contre 4733 192 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	2019	2018
Dividendes	4 034 518	2 917 920
Plus-value sur les instruments financiers	-	741 346
Intérêts créditeurs	279 883	195 293
Gains sur instruments de couverture	-	504 934
Intérêts sur prêts au personnel	235 543	266 027
Produits nets sur placements	116 838	107 672
Total	4 666 782	4 733 192

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2019 à 9 956 015 DT contre 3113 049 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	2019	2018
Intérêts sur comptes courants	561 020	327 418
Intérêts sur escomptes d'effets	2 491 689	688 592
Intérêts sur emprunts	2 502 494	1 902 793
Moins-value sur les instruments financiers	1 981 531	137 704

Pertes sur instruments de couverture	2 358 742	-
Charge financière – IDR	60 539	56 542
Total	9 956 015	3 113 049

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2019	2018
Achats consommés	365 398 106	332 421 525
Salaires, traitements et avantages du personnel	27 663 293	24 209 406
Autres charges d'exploitation	12 087 387	12 223 909
Dotations aux amortissements et aux provisions	24 987 590	5 523 225
Impôts, taxes et versements assimilés	2 046 003	1 748 643
Honoraires	1 647 054	1 475 397
Total	433 829 433	377 602 105

D – INFORMATIONS SUR LES LITIGES ET LES AFFAIRES EN COURS DU GROUPE :

- La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société mère Ennakl Automobiles et sa filiale Car Gros en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui s'est soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société mère Ennakl Automobiles et de sa filiale Car Gros. La direction du groupe estime, sur la base de l'avis de son avocat, que le risque d'un dédommagement à verser par la société mère Ennakl Automobiles ou par sa filiale Car Gros dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime. En outre, la société Ennakl Automobiles a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.
- La société mère Ennakl Automobiles a reçu en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société mère rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. A la date d'arrêté des états financiers, aucune réponse de l'administration fiscale n'a encore été communiquée à la société mère. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon.

Face à cette situation, la société mère, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a constaté les provisions correspondantes.

E – INFORMATIONS SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE (PANDEMIE MONDIALE DU COVID-19) :

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire.

Ainsi, le groupe est en arrêt quasi-total d'activité depuis le 22 mars 2020 et ce, jusqu'à la fin des mesures de confinement décidées par les autorités Tunisiennes.

Il s'agit d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des états financiers consolidés de 2019. La baisse des activités liée à cette pandémie et les mesures prises par le gouvernement Tunisien auront un impact sur les états financiers de consolidés de 2020. Toutefois à la date de publication des états financiers consolidés de 2019, la direction du groupe ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Il est à signaler que ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2020. La présente note a été ajoutée par la direction du groupe pour informer sur les événements postérieurs à la clôture jusqu'à la date du 17 avril 2020.

F – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du Groupe en 2019 se détaillent comme suit :

- La société **Ennakl Automobiles** a souscrit en 2019 des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant total de 21 217 773 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Les intérêts payés au titre de ces billets à ordre s'élèvent à 519 886 DT en 2019. Par ailleurs, la société a constaté en charges constatées d'avance au titre des intérêts des billets à ordre un montant de 84 182 DT au 31 décembre 2019.

Au 31 Décembre 2019, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 5 581 226 DT.

- La société **Ennakl Automobiles** a émis une note de crédit à la société PARENIN pour un montant de 120 000 DT au titre de sa part dans l'indemnité de fin d'un contrat de travail objet de la convention datée du 1er avril 2019.
- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société PGI des ventes de véhicules et des frais d'entretien en 2019 pour un montant total de 188 763 DT TTC.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées par **Ennakl Automobiles** avec les parties liées du groupe Amen et du groupe PGH totalisent ce qui suit (En TTC):

- AMEN BANK : 194 589 DT
- AMEN SANTE : 174 845 DT
- AMEN INVEST : 7 740 DT
- CAFES BEN YEDDER : 137 239 DT
- CAFES BONDIN : 47 270 DT
- PARENIN : 253 374 DT
- PGH : 179 139 DT
- SBF : 40 650 DT
- EL MAZRAA : 56 269 DT
- ALMES : 50 000 DT
- DICK : 48 480 DT
- CARTHAGO : 67 989 DT

- En 2019, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT au titre de frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- En 2019, la société **Ennakl Automobiles** a encouru auprès de la COMAR des frais d'assurance s'élevant à 2 378 938 DT HT.
- La société **Ennakl Automobiles** a acquis au cours de l'exercice 2017 un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2019 à hauteur de 4 448 435 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés en 2019 se sont élevés à 1 559 482 DT.
- Au 31/12/2019, les fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » sont d'un montant de 14 000 000 DT, se détaillent comme suit :

Montant en DT	Année de souscription	Date d'échéance
3 000 000	2014	2020
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en charges à payer au 31/12/2019 le montant de 140 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'AMEN SICAR.

- **La société Ennakl automobiles** a versé à la société PGI Holding un montant s'élevant à 160 000 DT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière.
- **La société Ennakl automobiles** a encouru en 2019 un montant s'élevant à 640 345 DT TTC dans le cadre du marché des travaux de construction et d'aménagement conclus avec la société SBF.
- En 2015, **Ennakl Automobiles** a souscrit 33.000 obligations de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Valeur nominale : 100 DT
 - Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
 - Nombre d'obligations : 33 000
 - Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1^{ère} année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2019, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 96 967 DT. La valeur de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 660 000 DT. Par ailleurs, **Ennakl Automobiles** a inscrit en produits à recevoir au 31 Décembre 2019 un montant de 41 250 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus.

- La société Tunisie Leasing a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles en 2019** pour un montant total de 52 897 092 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2019 pour un montant total de 29 368 808 DT TTC.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

- En 2019, la société **Ennakl Automobiles** a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs).

Rémunérations servies aux administrateurs :

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019. Au titre de l'exercice 2019, la charge s'élève à 50 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux dirigeants Ennakl Automobiles:

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBBACHE		LAAROUSI BEN YEDDER		JAIET AHMED MAHER		LASRAM MED HABIB	
	Président Directeur Général		Secrétaire Général		DIRECTEUR GENERAL ADJOINT		DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	
	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019
Salaire et primes	480 600	-	245 000	-	285 000	-	208 333	-
Voiture de fonction	1 320	-	1 320	-	1 320	-	1 100	-
Quotas essence	9 816	-	9 816	-	9 816	-	8 228	-
Total	491 736	-	256 136	-	296 136	-	217 661	-

- La société « **STLV** » a conclu durant l'exercice 2019 deux nouveaux contrats de leasing relatif à l'acquisition de matériel de transport se détaillant comme suit :
 - ✓ Un contrat pour un montant de 284 295 D avec un taux effectif global de 12.26%.
 - ✓ Un contrat pour un montant de 914 807 D avec un taux effectif global de 12.42 %.
 Les charges financières relative à ces deux contrats ont totalisé un montant de 98 755 DT en 2019.
- En 2019, la société « **STLV** » a encouru auprès des Assurances COMAR des frais d'assurances relatifs à :
 - ✓ Un contrat Multirisque Professionnel pour un montant de 2 616 DT ;
 - ✓ Un contrat Responsabilité Civile pour un montant de 731 DT.
 - ✓ Un contrat d'assurance groupe pour un montant de 32 212 DT.

Par ailleurs, La société « **STLV** » a contracté auprès des assurances COMAR une assurance flotte portant sur 60 véhicules au cours de l'exercice 2019. La charge d'assurance inscrite parmi les charges à payer au 31/12/2019 s'élève à 118 303 DT.

- La société « **STLV** » a encouru auprès des Assurances COMAR en 2019 une assurance flotte relative aux véhicules acquis en 2018 pour un montant de 169 341 DT.
- Avec la société Amen Bank, la société **STLV** a réalisé des placements en compte à terme en 2019 ayant généré des intérêts d'un montant de 24 386 DT.
- La société **STLV** a aussi réalisé des placements en certificat de dépôts en 2019 auprès de l'Amen Bank ayant généré des intérêts d'un montant de 6 013 DT.
- La société **STLV** a signé le 25/09/2019 un contrat de crédit à moyen terme (3 ans) pour un montant de 1 500 000 destiné à financer l'acquisition de nouveaux véhicules, déblocable à la demande, au taux de TMM+2.75%. Au 31/12/2019, aucune tranche de ce crédit n'est débloquée.
- En 2018, la société **STLV** a contracté auprès de la société Tunisie Leasing et Factoring trois contrats de leasing aux modalités suivantes :
 - ✓ Un contrat pour un montant de 412 710 avec un taux effectif global de 11,18% ;
 - ✓ Un contrat pour un montant de 194 250 avec un taux effectif global de 11,58% ;
 - ✓ Un contrat pour un montant de 558 498 avec un taux effectif global de 9,03 %.

Les charges financières relative à ces trois contrats ont totalisé un montant de 68 439 DT en 2019.

- La société **STLV** a servi une rémunération brute de 118.252 DT au profit de son directeur général (y compris voiture de fonction et carburant).

G - ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2019 :

Engagements en Devises par banque :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	23 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATB	314 280 EUR
Ennakl Automobiles	ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	9 000 000 EUR
Car Gros	AMEN BANK	100 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	7 700 399 EUR
Total EUR		58 114 679 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	100 033 USD
Total USD		100 033 USD

Engagements en Dinars par banque :

AMEN BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	8 408 314 DT
Ennakl Automobiles	ADMISSIONS TEMPORAIRES	831 000 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	581 880 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	923 756 DT
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	266 741 DT
Total		11 011 691 DT

BIAT :

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	CAUTION PROVISOIRE	43 145 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DEFINITIVE	380 131 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	567 991 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION POUR ADMISSION TEMPORAIRE	1 454 600 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DE DOUANES	1 000 000 DT
Ennakl Automobiles	AUTRES	28 885 DT
Total		3 474 752 DT

ZITOUNA :

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	29 207 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260 DT
Car Gros	CAUTIONS DEFINITIVES	35 000 DT
Total		93 467 DT

UBCI :

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	1 500 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	3 900 DT
Total		5 400 DT

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ETABLIS EN NORMES IFRS

Messieurs les Actionnaires du groupe

ENNAKL AUTOMOBILES

Z.I Ariana – Aéroport

BP 129 – 1080 Tunis

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société ENNAKL AUTOMOBILES et de ses filiales (le « groupe ») qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019, et l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2019, un total du bilan consolidé de 363 579 496 DT et des capitaux propres consolidés – part du groupe de 165 347 061 DT y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à 22 385 781 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe ENNAKL AUTOMOBILES au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière(IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section« Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état consolidé du résultat net au 31 décembre 2019, pour un montant de 463 596 923 DT et représente le poste le plus important de l'état consolidé du résultat net.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 387 545 502 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (« AERG ») :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2019, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à 82 735 419 DT dont 17 279 315 DT correspondent à des titres non cotés.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la juste valeur des titres non cotés requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des méthodes d'évaluation à retenir selon les actifs concernés.

Compte tenu du jugement nécessaire à l'estimation de la juste valeur des titres non cotés, nous avons considéré que leur évaluation constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la

juste valeur, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.

- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes D et E aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux événements postérieurs à la date de clôture se rattachant à la pandémie du COVID-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers consolidés des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport d'activité du Groupe

La responsabilité du rapport d'activité du Groupe incombe au conseil d'administration de la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A. est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration de la société mère a l'intention de liquider le Groupe ENNAKL AUTOMOBILES ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration de la société mère du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du Groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du Groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 22 avril 2020

Les commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.

Cabinet Salah Meziou

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

